

Compte rendu du Conseil municipal

Séance du 05 septembre 2025

Présents : Jérôme BAUDOT, Serge GARDIEN, Alain NAMBOTIN,, Jocelyne NAMBOTIN, Christophe BERTHET, Geneviève LAMBERET, Yoann BERNARD

Excusé :

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 20 h30 par Monsieur le Maire, Serge GARDIEN. Une secrétaire de séance est choisie à l'unanimité : Jocelyne NAMBOTIN

1 – Approbation du compte rendu du Conseil municipal du 18/06/2025.

Aucune objection n'ayant été apportée,

Le Conseil approuve ce compte rendu à l'unanimité des présents.

2 – Décisions modificatives en provision pour créances non recouvrables sur budget principal et assainissement (délibération 19-09-25)

Une délibération est nécessaire pour prévoir suffisamment de provision en vue des créances non recouvrables sur le budget principal et le budget assainissement.

Le conseil ne souhaite pas annuler toutes les créances et demande à ce qu'une relance sur les impayés d'eau et assainissement soit faite.

Un montant de 218,56€ sur le budget principal et 691,27€ sur l'assainissement était prévu par le SCG, mais le conseil souhaite relancer pour 41,22€ sur le budget principal et 562,58€ pour l'assainissement.

Il faut donc prévoir une décision modificative uniquement sur le budget principal, prévoir 200€ au lieu des 150€ déjà prévu.

Le Conseil approuve à l'unanimité des présents.

3 – Achat de bois enclavés pour la vente CHAUSSY (délibération 20-09-25)

Le conseil donne pouvoir à Mr le Maire pour signer chez le notaire l'achat de bois enclavés lors de la vente CHAUSSY. Bois « aux croix » d'environ 50 ares pour la somme de 1500€ environ,

Prix indicatif délivré par l'ONF

Le conseil municipal approuve à l'unanimité des présents

4 – Régularisation des terrains communaux enclavés dans les propriétés BERLIOZ et NAMBOTIN Christian et Marc

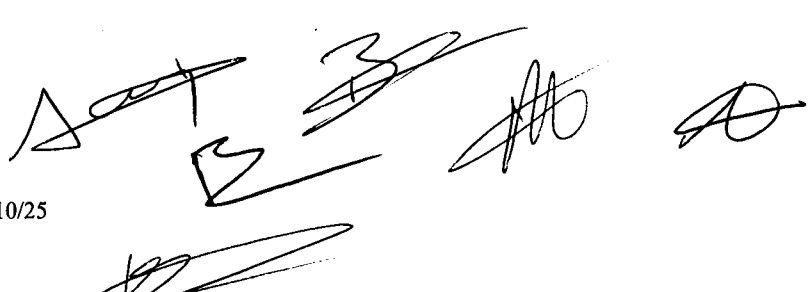
Suite au courrier reçu du 06/08/2025 de BERLIOZ/NAMBOTIN, une réponse leur est envoyée le 09/09/2025 après étude de leur proposition au Conseil,

Étant donné que ces terrains sont situés dans le périmètre constructible de la commune, le conseil à l'unanimité maintient le tarif de 10€ le m2 proposé en 2022 aux habitants lors de négociations antérieures.

5- Location du chapiteau de la commune (délibération 21-09-25)

Le conseil décide à l'unanimité d'un tarif de 50€ la journée pour les habitants et 75€ le weekend, avec une caution de 500€.

Pour les associations de la commune le prêt est gratuit.



Compte rendu du Conseil municipal

Séance du 05 septembre 2025

Points divers :

- Implantation de barrières sur le chemin de chanau où s'est déroulé la rave party.
Le sous préfet de Belley demande un arrêté d'interdiction de passage des véhicules, hors engins agricoles et ayants-droits.
Pour la pose des barrières dont le financement pourrait être pris en compte en grande partie au titre de la « DETR » (dotation d'équipement des territoires ruraux), le conseil attend des devis pour une demande officielle à la sous-préfecture afin que le dossier passe en commission feux de forêts.
- Défibrillateur : un contrôle a eu lieu, il a été indiqué qu'au vu de l'âge du défibrillateur (+10ans) il serait préférable de le changer. La batterie a été changée.
Le conseil propose d'en faire installer un deuxième dans les toilettes publics. Des devis sont demandés.
- Appartement au dessus de la mairie rénové : Les travaux sont terminés.
Un loyer de 500€ par mois est proposé, avec place de parking sous le préau. Une annonce sera mise en ligne sur illiwap, et éventuellement leboncoin.
Cette proposition est adoptée à l'unanimité.
- Dates des prochaines élections municipales : Elles auront lieu les 15 et 22 Mars 2026
- La statue de la Saint Vierge sera normalement réinstallée à la fin de l'année. Coût 2893€ pour la remettre en état.
- Un frigo a été remplacé à la salle des fêtes pour la somme de 1045€ suite à la panne de l'ancien.
- La réserve incendie du Gorgin nécessite des bâches en caoutchouc pour l'étanchéifier.
Cout environ 19000€ avec subvention de 8000€.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôt le Conseil municipal.
La séance est levée à 22h30

Le secrétaire de séance : Madame Jocelyne NAMBOTIN

The block contains several handwritten signatures in black ink, arranged horizontally. To the right of the signatures is the official circular seal of the Municipality of Innimond. The seal features a central emblem with a figure and text, surrounded by the words 'MAIRIE D'INNIMOND' and '01000 INNIMOND'.